



Quoi de Neuf !

A Raon aux Bois

Année 2024 n° 27
Novembre / Décembre

Bibliothèque

A partir du 5 novembre la bibliothèque reprendra c'est horaires habituelle

Matinée-Rencontre avec Gilles LAPORTE et sa compagne Frédérique VOLOT autour de leur roman respectif.
De 10 h à 12h. Le Samedi 30 Novembre.

Bon retour à Marie Claire .

A la bibliothèque du 29 Octobre au 8 Novembre Expo-enquête !!!

Retour au temps des Pharaons :Grand jeu d'enquête policière au format d'une exposition ludique.



Cette animation est autonome. Les visiteurs enquêteront sur une intrigue qui les plongera dans les mystères de l'Egypte à l'époque des Pharaons .Ils découvriront ou redécouvriront les costumes et croyances de l'époque .Entre observation ,analyse ,déduction, un véritable jeu d'enquête sera exposé sous les yeux de vos lecteurs .

Il faudra avoir l'œil bien affûté pour retrouver le coupable . Les joueurs auront besoin de feuilles et crayons pour mener à bien l'enquête.

A partir de 8 ans et tout public .



TARIFS DE LOCATIONS

Retrouvez les tarifs de locations de salles et de matériels sur le site de la commune
www.raon-aux-bois.fr

BIBLIOTHÈQUE



Marie-Claire vous accueille les :

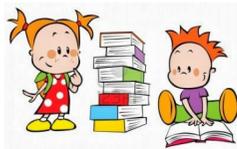
Lundi : Fermé
 Mardi : 14 h à 18 h
 Mercredi : 10 h à 12 h et 14 h à 17 h
 Jeudi : Fermé
 Vendredi : 14 h à 18 h
 Samedi : 10h à 12h

Tél : 03.72.60.60.74

Email :

bibliotheque@raonauxbois.fr

L'heure du conte reprendra en No-



vembre.

Ludothèque Vivre En'Jeux :

Retrouvez-nous aussi sur :

- * Le site web www.raon-aux-bois.fr
- * Sur Panneau Pocket 
- * Sur Facebook Commune de Raon aux Bois

VIE PRATIQUE

MAIRIE



Horaires d'ouvertures :
 du lundi au vendredi :
 de 08h00 à 12h00

CONTACT

Tél : 03.29.62.21.18.

Email : raon.aux.bois@orange.fr

CONTACT EN CAS DE PROBLEME

Fuite d'eau (par exemple)

Gérard TALIELTI : 06.15.74.90.32

Jean-Luc BOUTIN : 07.78.38.65.93

Christian VITU : 06.11.63.19.84

Affaires scolaires

Gilles BONNE au 06.22.39.32.80

Affaires sociales

Cathy BRAND au 06.64.83.43.22

QR Code
 site Internet de
 Raon-Aux-Bois



A venir

* **Le club de judo prépare**, pour les fêtes de fin d'année une opération vente fromage (fruitière du Jura, de bière locale (Jérémie le brasseur, Hadolais) et d'huîtres de St- Vaast-la -Hougue.

* **Le Samedi 11 janvier 2025 - Galette de l' ASCL**

Petit moment de détente en cas de mauvais temps !



S
U
D
O
K
U

			9		2			
9	1	6		4		7	8	
3					1			9
1	6	4	2		8		3	7
		9		1		2		8
7	8		5		3		4	1
6							2	4
	7	8		5		6	9	
			8		6			

F
A
C
I
L
E



Calendrier des manifestations

- * **Lundi 11 novembre 2024 salle Polyvalente**
Cérémonie commémorative du 106 ème anniversaire de la 1ère guerre mondiale et de tous les morts pour la France .
-10 h Office religieux
-10h30 Monument aux Morts
-Pot salle polyvalente
- * **Samedi 16 Novembre 2024 - Salle Polyvalente**
Repas dansant proposé par le judo club de Raon et animé par VENDEST est complet
Merci pour les réservations
- ***Samedi 16 Novembre 2024 a la salle polyvalente de Arches**
Bal des années 80 organiser par l'ussar réservation au 06 50 87 46 18
10€ l'entrée avec une boisson (petite restauration sur place)à 21h00
- * **Dimanche 17 Novembre 2024 - Eglise Saint-Amé**
Concert de la CAE Requiem de Fauré à 17h00
à l'Eglise de Raon aux Bois .
Tarif :10 E -de 12 ans gratuit
Réservation office du tourisme d'Epinal (03 29 82 53 32)
- * **Samedi 30 Novembre 2024 - Bibliothèque**
Matinée-Rencontre avec Gilles LAPORTE et sa compagne Frédérique VOLOT autour de leur roman respectif.
De 10 h à 12h.
- * **Vendredi 6 Décembre 2024 – parking de la salle Polyvalente**
Marché de la St Nicolas organisé par les Amis de l'école
à partir de 16 h00
- * **Dimanche 7 décembre 2024 Devant la boulangerie chez Steph**
Marché de Noël et dégustation des buches de notre boulanger avec la collaboration de nos commerçants
- * **Dimanche 15 décembre 2024 - salle polyvalente**
Loto de l'ASCL
- ***Samedi 21 décembre et Dimanche 22 décembre à l'Eglise de Raon**
Veillée de Noël Spectacle immersif Son et Lumières, suivi d'un concert
« l'esprit de Noël » par les **Chœur Almbic**
Tarif adulte :12€ -16 ans 8 €

Du côté de la garderie, du périscolaire et de la cantine...

Réservation des activités sur le portail **BL Enfance**

Renseignements : contacter Jérôme Cornuault
au **06.22.37.10.90**
ou la Mairie au **03.29.62.21.18**

Pour toute question, contacter Gilles Bonne
au **06.22.39.32.80**



Du côté des Aînés

Se sont 90 personnes qui ont répondu présentes pour le repas de la semaine bleu

Pour nos aînés ayant choisi le colis il vous sera distribue
entre le 13 décembre et 15 décembre 2024

Du côté des associations

Le club de judo prépare, pour les fêtes de fin d'année une opération vente fromage (fruitière du Jura, de bière locale (Jérémi le brasseur, Hadolais) et d'huîtres de St- Vaast-la-Hougue.

Du côté de la forêt ...



Campagne de distillation

En application du code Générale des impôts ,dans le département des Vosges ,les opérations de distillation au cours de la campagne 2024_2025 devront intervenir entre le lundi 21 Octobre 2024 et le vendredi 09 Mai 2025.

Une déclaration de distillation est à votre disposition à la Mairie ainsi que les tarifs applicables .

Si vous souhaitez réserver l' alambic communal ,merci de bien vouloir prendre contacte avec la Mairie.



Pensez a équiper vos véhicules!

A compter du 01 Novembre jusqu' au 31 mars 2025

La commune de de Raon- aux -Bois fait partie des communes dans lesquelles le pneu hiver devient obligatoire.



Permanence de conciliateur de justice

Permanence sur la commune de Raon aux Bois

du 01/10/2024 AU 31/12/2024

4 éme Mercredi du mois de 9 h00 à 12h00

Du côté du jardinage et des travaux

Travaux d'extérieurs

Horaires à respecter pour les travaux bruyants :

- ⇒ Jours ouvrables : de 9h00 à 12h00
et de 13h30 à 19h30
- ⇒ Le samedi : de 9h00 à 12h00
et de 13h30 à 19h00
- ⇒ Le dimanche : de 10h00 à 12h00



Après information en mairie et acceptation des voisins les plus proches, les travaux qui nécessitent une location d'engins pourront se faire les samedis et les dimanches de 7h00 à 19h00.

Sécurité avant tout !!!

Lorsque la hauteur de la plantation est inférieure ou égale à 2 mètres, la distance minimum à respecter en limite de propriété voisine est de 0,5 mètre. Lorsque la hauteur de la plantation est supérieure à 2 mètres, la distance minimum à respecter est la limite de propriété



Aussi, pour des raisons de sécurité et de bons sens, il est demandé aux particuliers d'élaguer les branches débordant sur le domaine public (chaussée et accotements) ceci, afin de permettre aux riverains ainsi qu'aux différents services devant intervenir d'avoir une meilleure visibilité et de circuler en toute sécurité.